

En résumé, les qualifications exigées sont directement reliées aux responsabilités que le candidat choisi aura à porter une fois rendu à l'étranger.

Le sénateur FERGUSON: Avez-vous beaucoup plus de candidatures pour des postes à l'étranger qu'il n'y a de postes à pourvoir?

M. MORAN: Non, c'est l'inverse.

Le sénateur INMAN: Dans quels autres domaines y a-t-il des postes offerts à l'étranger?

M. MORAN: Comme conseillers?

Le sénateur INMAN: Oui. Je sais qu'il y a des médecins et des infirmières qui partent.

M. MORAN: Oui.

Le sénateur INMAN: Mais y en a-t-il d'autres?

M. MORAN: En ce qui concerne les instituteurs, je crois que les disciplines les plus fréquemment mentionnées dans les demandes de personnel sont les mathématiques, la physique, certaines des sciences appliquées et les langues. Et parmi les conseillers techniques, les domaines varient de l'agriculture à la zoologie en passant par tous les domaines intermédiaires, le génie, la biologie, la métallurgie, etc. Mais nous ne savons jamais d'un mois à l'autre ce qu'on nous demandera de fournir. Il arrive que quelqu'un vienne me voir et me dise: «J'ai un ami qui a offert ses services et qui n'a reçu aucune nomination. Il y a un an de cela et, pourtant, vous nous dites que vous cherchez du monde.» Cela est vrai, mais on peut ne pas nous avoir demandé une personne ayant les qualifications particulières de ce candidat.

De plus, il y a des domaines où le Canada n'a pas les spécialistes qu'on demande. L'agriculture tropicale est un bon exemple. Nous avons très peu de personnes au Canada qui ont de l'expérience en agriculture tropicale et, parce qu'elles sont rares, il est très difficile pour les organismes qui les emploient déjà de s'en passer. La médecine tropicale est un autre domaine où nos moyens de recrutement sont limités, soit pour la formation, soit pour des postes à l'étranger.

Le sénateur YUZYK: On ne s'attend pas sérieusement, n'est-ce pas, à ce que le Canada soit très actif dans des domaines comme l'agriculture tropicale.

M. MORAN: On ne s'y attend peut-être pas, mais je relie les besoins des pays sous-développés aux moyens que possède le Canada de les satisfaire. J'ai cité l'agriculture tropicale et la médecine tropicale comme étant parmi les domaines où les moyens d'aide du Canada sont limités.

Le sénateur YUZYK: Dans les cas semblables, le département ne prend aucun engagement?

M. MORAN: On ne nous demandera probablement pas d'en prendre.

Le sénateur CROLL: Hier, en étudiant le bill relatif à l'impôt sur le revenu, nous avons rencontré pour la première fois, je crois, un article prévoyant des abattements fiscaux pour les instituteurs et autres professionnels canadiens qui sont envoyés à l'étranger. Étant donné que vous envoyez des gens à l'étranger depuis des années, comment se fait-il qu'on n'ait rien fait jusqu'ici pour les faire bénéficier des avantages que vont leur donner les nouvelles lois sur l'impôt?

M. MORAN: Ils ont toujours joui de ces avantages, monsieur le sénateur, mais la formule n'avait jamais été régularisée. C'est au ministère du Revenu national qu'il appartiendrait en réalité de répondre à cette question. Mais je peux vous présenter notre côté de la médaille.

Jusqu'en 1960, très peu de Canadiens étaient envoyés à l'étranger sous les auspices du gouvernement. En 1960, je crois, il y en eut un total de 83. Mais l'importance attachée à l'aide éducative et technique a grandi et on a